Envoyé en préfecture le 15/09/2025
Reçu en préfecture le 15/09/2025
Publié le
ID : 085-218500148-20250912-A202509120245-DE

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS
Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
Arrondissement de Fontenay-le-Comte
Département de la Vendée
Région des Pays-de-la-Loire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12/09/2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 12 DU MOIS DE SEPTEMBRE, À VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 8 SEPTEMBRE 2025, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

Le secrétaire de séance : Joëlle MACE

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT *(Signature)*	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE *(Signature)*
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1ère adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				*Pouvoir à Emmanuel MAURIN*
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3ème adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				*Pouvoir à Marion JOUBERT*
MAURIN Emmanuel	2ème adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	11	2	2	2

D2025_09_12_02_045

CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISE DES ÉCOLES MATERNELLES

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –
Tél : 02 51 51 25 19
Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr
Code commune : 85014
Siret : 21850014800075

Envoyé en préfecture le 15/09/2025
Reçu en préfecture le 15/09/2025
Publié le
ID : 085-218500148-20250912-A202509120245-DE

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS
Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
Arrondissement de Fontenay-le-Comte
Département de la Vendée
Région des Pays-de-la-Loire

VU

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (ex article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

CONSIDÉRANT

Considérant qu'en raison d'un surcroît d'activité au service Ecole, il y a lieu de créer 1 emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du 15/09/2025 au 31/08/2026

Cet agent assurera les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles :

- Accueil et hygiène des enfants sur le temps scolaire -
Accompagnement des ateliers pédagogiques sur le temps scolaire
- Surveillance des enfants pendant la pause méridienne sur le temps périscolaire
- Entretien de la salle maternelle

PROPOSITION DU MAIRE

-De créer 1 emploi temporaire :

- Motif du recours à un agent contractuel : article 3-1, accroissement temporaire de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- Durée du contrat : du 15 septembre 2025 au 31 août 2026
- Temps de travail : 24 heures hebdomadaire annualisé
- Nature des fonctions : Agent spécialisé des écoles maternelles

  - Accueil et hygiène des enfants sur le temps scolaire -
  Accompagnement des ateliers pédagogiques sur le temps scolaire
  - Surveillance des enfants pendant la pause méridienne sur le temps périscolaire
  - Entretien de la salle maternelle

- Niveau de recrutement : Catégorie C, cadre d'emploi des Adjoints techniques,
- Niveau de rémunération : Indice majoré 366,

- d'autoriser M. Le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
DELIBERATION ADOPTÉE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	11	2	13	0	13	13	0

Envoyé en préfecture le 15/09/2025
Reçu en préfecture le 15/09/2025
Publié le
ID : 085-218500148-20250912-A202509120245-DE

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Le Maire, Christine LELOT
Le 15/09/2025

Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet https://bazoges-en-pareds.fr : 15/09/2025

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :
- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX.
Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.
L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –
Tél : 02 51 51 25 19
Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr
Code commune : 85014
Siret : 21850014800075